



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide à la conversion installations utilisant le gaz R404

Question écrite n° 29353

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'interdiction programmée de certains fluides frigorigènes, tels que le gaz R404, utilisés notamment pour le fonctionnement d'installations de chauffage comme les pompes à chaleur. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, les particuliers disposant de ce type d'installations doivent intégralement les changer, ce qui représente un coût extrêmement important. Aucun dispositif d'aide à la conversion des installations des particuliers ne semble avoir été instauré tandis que les incitations fiscales mises en place pour les contribuables restent insuffisantes. Il lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour aider les particuliers à convertir leurs systèmes de chauffage utilisant le gaz R404.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29353

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3362

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)